



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2025

Date de convocation

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

27 FEVRIER 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-25-06

Objet

**Nomination de
voirie**

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 mars 2025**Rapport :

La création du Lidl de la rue Paul Vaillant Couturier en 2017 a fait l'objet d'une convention de Participation pour Equipements Publics Exceptionnels signée entre la société Lidl et la ville en 2018.

Cette convention a permis la réalisation par la société Lidl d'un rond-point et d'une voirie reliant la rue Paul Vaillant Couturier à la rue de la Martinique. Cette voirie n'a jamais été nommée.

Le conseil municipal du 10 décembre 2024 s'est positionné favorablement à la rétrocession de cette voirie, jusqu'à présent possession de la société Lidl, et de son classement dans le domaine public communal.

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination de cette voirie.

Parallèlement à cela, il est nécessaire de considérer et d'anticiper les évolutions de la hiérarchie de voies consécutivement à la réalisation des travaux liés à la rénovation des espaces publics.

La voie allant de la rue Paul Vaillant Couturier à l'avenue des Flandres deviendra une pénétrante vers le quartier comme indiqué dans le plan ci-dessous. Il est nécessaire de pouvoir l'identifier facilement.



Cela revient à renommer une partie de la rue de la Martinique. Cette re-nomination sera sans conséquence dans la mesure où la partie de voirie concernée ne supporte pas d'adressage ou de numérotation.

Ainsi, attendu qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics (tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier ou des livraisons), d'identifier clairement les adresses des immeubles, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

A partir de 1913, le quartier de La Briquette a abrité un aérodrome, la dernière rue nommée est d'ailleurs la rue de l'aviation.

En relation avec ce passé, mais aussi pour faire écho à la nomination du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse, il est proposé de nommer cette voirie du nom d'une personnalité qui a marqué son époque.

Il est ainsi proposé de nommer la voie « rue Marie Marvingt », entre autre, pilote d'aéroplane monoplan dès 1910.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du maire ;

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil Municipal ;

Considérant la proposition de nommer cette voie « rue de Marie Marvingt » ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter la dénomination de « rue Marie Marvingt » attribuée à la voie allant de la Rue Paul Vaillant Couturier à l'avenue des Flandres, conformément au plan joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

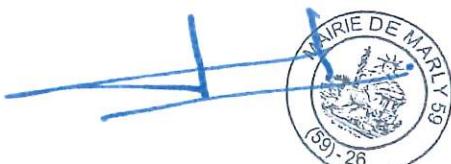
Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 13/03/2025

Document exécutoire à compter du 13/03/2025